

## COMPTE-RENDU du conseil communautaire du lundi 8 juin 2009

L'an deux mille neuf, le 8 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Ailleux, sous la présidence de M. Bernard CHAPELON, Président

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55

Date de la convocation : 29 mai 2009

Présents avec pouvoir de vote : 43

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET,

Marcilly le Châtel : Christian GIMBERT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE,

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELON, Christine DAVAL (suppléante),

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL,

Saint Sixte : Philippe ROLLAND,

Sainte Agathe la Bouteresse : Nicole PARDON, Myriam MEILLAND (suppléante)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET (suppléante)

Trelins : René COUTURIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant)

Excusés : Fabrice DECHAVANNE, Christine JORDAN, Bernard MIGEON, Ghislain VOURIOT (Boën), Georgette MURAT (Leigneux), Marie-Hélène BRIAT (Marcilly le Châtel), Alain FLACHAT (St Etienne le Molard), André REYNAUD (St Laurent Rochefort), Alexandra GROS (St Sixte), Pierre DREVET, André ROUSSON (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT (Ste Foy St Sulpice), Michel CELLIER (Trelins)

M. le Maire d'Ailleux souhaite la bienvenue et une bonne réunion aux participants au nom des 147 habitants du pays des loups.

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 23 avril 2009

Le compte-rendu joint à la convocation au présent conseil est adopté à l'unanimité.

### 2. Personnel communautaire

M. le Président précise qu'une réflexion d'ensemble a été engagée au niveau de l'équipe salariée de la communauté (fragilité de certains postes, surcharges, compétences manquantes, actualisation du protocole...). La réflexion est aboutie pour l'organisation des services techniques, elle est en-cours pour les services administratifs. Le CTP a été saisi en tant que de besoins.

M. le Président propose ainsi à l'assemblée :

**2-1-** pour la réintégration d'un agent au vu de ses nouvelles aptitudes ne lui permettant pas d'occuper son poste initial, la **création d'un nouveau poste aménagé à 16h** (et non plus 20h) avec les missions suivantes : petits travaux de ménage (nettoyage des sanitaires, vider les petites poubelles), gardiennage et surveillance, courrier et coursier. Cette création de poste est validée à l'unanimité.

**2-2-** la **création d'un poste pour un adjoint technique** (besoin permanent), 35h, avec les missions suivantes : entretien et ménage, surveillance et gardiennage, entretien des abords, espaces verts, maintenance des bâtiments. Ce poste fonctionnerait en binôme avec Gilles Fourny, seul agent en responsabilités au gymnase, ce qui présente des fragilités de fonctionnement.

M Souzy, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, précise que les dépenses d'entretien d'espaces verts confié à l'extérieur représentent une somme d'environ 17 000 euros, que ce recrutement permettrait par exemple d'envisager des travaux de maintenance au gymnase durant sa fermeture l'été, ou de maintenance des autres bâtiments communautaires. M le Président précise que l'achat de matériel sera nécessaire (tondeuse, fil, remorque...) voire un véhicule.

## COMPTE-RENDU du conseil communautaire du lundi 8 juin 2009

M. Pommier, délégué communautaire de Montverduin, demande si cette personne pourrait aider les communes si besoin. M. le Président répond que sous réserve de réciprocité et qu'en cas de grosses corvées, cela pourrait peut-être s'examiner.

M Couturier, délégué communautaire de Trelins, demande si la possibilité d'un CAE a été étudiée. M. le Président répond qu'il s'agit d'un besoin permanent nécessitant responsabilité, souplesse et qualités intellectuelles, les critères du recrutement privilégieront donc les compétences de la personne. M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président précise que quand bien même la personne pourrait être éligible à un CAE, son poste serait pérennisé. M. Ravel, Maire de Trelins, précise qu'un CAE pourrait être un début et M. Couturier d'abonder au vu de l'économie financière substantielle que cela peut représenter. M. Barthélémy, adjoint à Débats Rivière d'Orpra, suggère de penser aux permis E voire poids lourds dans les critères de sélection. Cette création de poste est validée à l'unanimité.

**2-3- la création d'un poste pour un animateur jeunesse** (besoin permanent), 35h, en soutien aux associations intervenant auprès des collégiens de la cité scolaire au sein du foyer du collège, des pré ados (10 à 13 ans), des ados (13 à 18 ans) et du secteur jeunes (18-25 ans). M. le Président précise que la sélection se fera avant tout au vu des compétences, et que si la personne est éligible à un contrat aidé, ce serait un plus, mais au vu des difficultés à recruter des directeurs, animateurs et encadrants des CLSH au niveau du département, cela paraît peu probable.

M Couturier, délégué communautaire de Trelins, s'interroge sur les risques de doublon avec l'APIJ. M. le Président répond que le profil de poste a précisément été travaillé avec l'APIJ et le foyer socio-éducatif.

M. Gouby, 5<sup>ème</sup> Vice-Président s'interroge sur le manque de BAFA et sur les freins repérés : motivation, financement...

Cette création de poste est validée à l'unanimité.

**2-4- la création d'un ambassadeur du tri** (besoin non permanent), 30h, avec pour missions, d'informer et sensibiliser les habitants, de participer au contrôle des collectes et le soutien à la filière déchets végétaux à la déchèterie. Le poste serait sur une durée de 2 à 3 ans maximum et nécessairement pourvu par un contrat aidé, il a déjà été évoqué en commission environnement afin d'améliorer la qualité du tri. Son financement est prévu sur le budget des déchets ménagers, en remboursement du budget général.

Cette création de poste est validée à l'unanimité.

L'enveloppe globale du budget ne sera pas affectée par ces embauches mais il est nécessaire de modifier certaines lignes d'où des décisions modificatives attendues sur certains chapitres.

Le Président s'excuse du raccourci un peu rapide de ses propos qui ont pu introduire confusion et mauvaise compréhension.

### **2-5- une modification du régime indemnitaire**

M. le Président rappelle à l'assemblée l'existence d'un régime indemnitaire des agents de la communauté de communes. Il propose d'élargir l'octroi de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures. Elle sera attribuée au profit des agents exerçant des responsabilités particulières, assujettis à des sujétions spécifiques ou exerçant des responsabilités supérieures à leur grade. M. le Président précise que cela concerne notamment M. Fourny pour un montant mensuel de l'ordre de 30 euros.

M. Roche, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, précise que le personnel technique de la communauté de communes travaillant au gymnase est peut-être moins connu des élus, mais que ce sont près de 1000 personnes qui fréquentent les lieux chaque semaine. Il souligne la qualité des installations et de l'accueil, d'ailleurs récemment soulignée par les organisateurs des finales départementales de basket.

Cette modification du régime indemnitaire est votée par 41 voix pour et 2 abstentions.

## **3. Aménagements à la déchèterie de la Presle**

M le Président présente les excuses de M. Pierre Drevet, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, retenu par ailleurs.

Il informe l'assemblée que des dossiers de demande de subvention ont dû être déposés sur la base des premières esquisses et chiffrages du bureau d'études Réalités.

Le plan de financement a été établi au vu d'une dépense totale prévisionnelle de 367 577 euros HT, maîtrise d'œuvre incluse, et avec des subventions demandées à l'Etat DDR pour 102 922 €, à la Région pour 110 273 €, au Département pour 80 867 €, soit un **tax d'aide publique** demandé de 80%.

Suite à la commission environnement du 3 juin, de nouvelles esquisses sont proposées pour permettre la préparation du marché de travaux. Toutefois, le calendrier imaginé risque d'être retardé du fait de la possible procédure d'autorisation (et non simple déclaration) au titre des ICPE, installations classées pour la protection de l'environnement, à laquelle le projet risque finalement d'être soumis.

## COMPTE-RENDU du conseil communautaire du lundi 8 juin 2009

M Girard, délégué communautaire pour Arthun, demande comment est prévu le déplacement des déchets verts. M le Président répond qu'il sera à la charge de l'exploitant.

### 4. Projet éducatif local et étude petite enfance

M. le Président rappelle que la Communauté de communes en est à son 3<sup>ème</sup> contrat enfance. En préalable au 1<sup>er</sup> contrat (2000-2002), une étude avait été réalisée par l'UNIREG, puis une évaluation du 1<sup>er</sup> contrat avait été faite par des étudiants de l'ENITA. S'agissant du 2<sup>ème</sup> contrat (2003-2005), son évaluation a été faite en interne par Dorine Nottin. Pour ce 3<sup>ème</sup> contrat (2006-2009) « contrat enfance jeunesse » qui arrive donc à échéance en cette fin d'année, il est proposé de recourir à une **évaluation externe**.

Il est également proposé de faire un **état des lieux des besoins de mode de garde** des moins de 3 ans sur tout le territoire intercommunal, en tenant compte de la nouvelle offre existant désormais avec le multi-accueil mais aussi de l'évolution de l'accueil des moins de 3 ans à l'école et des nouveaux dispositifs d'accueil existants.

Cette demande avait déjà été exprimée par M. Bouchet, Maire de Marcilly le Châtel, l'année dernière en bureau lors de la présentation des appels à projets européens et depuis, il l'a renouvelée avec le résultat d'une enquête réalisée sur sa commune auprès de 54 familles concernées qu'il nous a remis début mai.

M. Pommier, délégué communautaire de Montverdu, pense que beaucoup d'assistantes maternelles aimeraient être salariées dans une micro-crèche. Cette étude doit être liée aux évolutions de l'école.

M. Lemaître, délégué communautaire de Boën, s'inquiète que l'étude parte du principe que les communes abandonnent la scolarisation des moins de 3 ans. M. Joliveau, Maire d'Ailleux, partage cette inquiétude et Mme Lefebvre, délégué communautaire de Bussy Albieux, déplore que les communes soient dans l'obligation de combler les carences de l'Etat.

M. le Président précise qu'il est bien entendu que les communes doivent maintenir leurs efforts pour la scolarisation des enfants de moins de 3ans.

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président soulève en effet le problème de certains enfants qui vont dans le privé pour ce motif et qui ne reviennent plus. Mme Lefebvre déplore que les règles diffèrent entre public et privé

M. Joliveau, Maire d'Ailleux demande donc que l'étude intègre bien les évolutions des effectifs scolaires.

M. Venet, délégué communautaire pour St Etienne le Molard, déplore en effet que la logique comptable prime au niveau de l'Education Nationale et le déficit d'encadrement dans les écoles maternelles.

M. Gouby, 5<sup>ème</sup> Vice-Président rappelle qu'on n'en est pas encore aux conclusions de l'étude, qu'il s'agit bien d'examiner la situation sans baisser les bras par avance.

M. Mioche, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose de réfléchir à la mise en place d'un outil pour avoir une meilleure gestion prévisionnelle des effectifs scolaires.

M. Venet rappelle qu'il y a bien deux fonctions distinctes entre la garde d'enfants et leur scolarisation, cette dernière ayant un objectif de socialisation.

Le conseil valide le principe d'une telle étude.

### 5. Informations sur les appels à projets FEDER et FEADER ville-campagne

M. le Président rappelle les dossiers FEDER qui ont déposés au 30 juin 2008

Maître d'ouvrage CCPA	Coût total prévu	FEDER demandé	Autofinancement CCPA
<b>Mesure 7 Soutenir le développement économique</b>			
projet de territoire + stratégie de communication territoriale	79 000 € TTC	39 500 € - 50%	24 300 € - 31%
<b>Mesure 8 Elargir et renouveler l'offre de services (dossier en lien avec la Communauté de Communes des Montagnes du Haut Forez)</b>			
Aide aux travaux crèche	870 280 € HT	180 537 € - 21%	174 560 € - 20%
Aide au démarrage crèche et RAM	314 368 € TTC	43 585 - 14%	62 874 € - 20%
Etude diagnostic des 2-5 ans	5 071 € TTC	2 535 € - 50%	2 536 € - 50%
<b>Mesure 9 Développer l'activité touristique en misant sur la valorisation des atouts sur l'innovation et le développement durable</b>			
Recrutement chargé de mission	123 000 € TTC	61 500 € - 50%	61 500 € - 20%
Plan de gestion grand pré	94 311 € HT	37 724 € - 40%	18 863 € - 20%
Outils de communication : internet...	70 296 € TTC	35 148 € - 50%	35 148 € - 50%

## COMPTE-RENDU du conseil communautaire du lundi 8 juin 2009

A ce jour, un refus nous a été notifié, en date du 18 mai dernier pour le dossier de la mesure 7 « projet de territoire », un accord nous a été notifié pour les 3 dossiers de la mesure 9 « tourisme » suite au comité régional de programmation du 24 avril dernier, des conventions d'application nous ont été proposées mais comportant des erreurs et des compléments et modifications nous ont été demandés pour les dossiers de la mesure 8. Les dossiers sous maîtrise d'ouvrage du CCAS de Boën ont reçu un avis favorable pour le portage de repas.

Très concrètement pour les dossiers tourisme, le montant total FEDER obtenu est de 113 372 €, répartis comme suit :

- aide du FEDER à 50% sur 2 ans du poste d'Elodie LATELTIN
- aide du FEDER à 50% sur les outils de communication, dont les créations des sites internet de la communauté et de l'office du tourisme,
- aide du FEDER à 40% sur la mise en œuvre des travaux du grand pré

M. le 5<sup>ème</sup> Vice-Président propose donc pour ce dernier dossier de constituer un groupe de travail spécifique, pour lequel Ludovic Buisson est candidat. Y seront associés le Conseil Général de la Loire, le Pays d'Art et d'Histoire du Forez, le centre culturel de Goutelas, l'office du tourisme et la commune de St Etienne le Molard. D'autres délégués communautaires ou conseillers municipaux seraient les bienvenus. Il n'y a pas de candidature en séance, mais toute personne volontaire peut se manifester auprès du secrétariat. Le groupe de travail se réunira début juillet afin de préparer la consultation préalable au choix d'un maître d'œuvre.

Pour ce qui est des outils de communication, et plus particulièrement du site internet, dans la mesure où la communauté peut prétendre à une subvention, il est proposé que cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage du site internet de l'office du tourisme. La subvention communautaire au fonctionnement de l'association en sera diminuée. Le cahier des charges du site internet de l'office est en cours de finalisation.

M. Moullier, Maire de Boën, souligne toute l'importance d'un tel outil pour l'attractivité et le développement économique et touristique de notre territoire.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président souhaite que la réflexion porte tant sur le site de l'office que sur celui de la communauté et que ce dernier puisse être mis à disposition des communes.

M. le 5<sup>ème</sup> Vice-Président répond que le site de l'office est plus avancé que celui de la communauté. Pour celle-ci, la réflexion doit également permettre d'envisager un intranet. A la demande de M. Chossonery, Maire de St Etienne le Molard, il précise que l'objectif est que le site soit opérationnel en 2010, mais que le cahier des charges des besoins n'a pas encore été ébauché et que l'actuel site est « en jachère ».

M. le Maire de L'Hôpital sous Rochefort demande que le site communautaire englobe les 18 communes, ce que confirment le Président et le 5<sup>ème</sup> Vice-Président. Ce dernier proposera un schéma pour donner la vision de ce qui pourra être fait.

### **Dossier de candidature « ville-campagne »**

M. le Président rappelle que les communautés d'agglomération St Etienne Métropole et Loire Forez, de communes du Pays d'Astrée et des Montagnes du Haut Forez, par l'intermédiaire de la Maison des Services des Monts du Forez, ont déposé une candidature commune à cet appel à projets sur trois thématiques : culture, tourisme et loisirs, social, la jeunesse et la famille constituant les cibles prioritaires des actions du programme. Notre candidature a été présélectionnée pour un accompagnement sur 3 ans. Les dossiers de demande de subvention au FEADER doivent être constitués. Un comité de pilotage est prévu le 16 juin prochain, pour ce faire. La co-maîtrise d'ouvrage initialement envisagée ne serait finalement plus possible, ce qui obligerait à une seule structure porteuse

## **6. Questions diverses**

### **6.1. Demande du centre culturel de Goutelas pour la rencontre arcadienne**

M. le Président précise que cette rencontre est organisée les 2 et 3 octobre prochains afin de mettre en valeur l'identité arcadienne du Forez. Une demande de subvention est faite à la communauté, au Département et à la Région dans le cadre du Contrat de Pays. Le coût total prévisionnel est de 21 057,36 € TTC, les subventions attendues de la Région 4 500 €, du Département 5 000 € et de la communauté 4 000 €. La demande est faite tardivement, cela a déjà été signalé aux responsables, cela ne devra pas se reproduire pour les prochaines années. L'équipe des président, vice-présidents proposent de donner une suite favorable à cette demande.

M Couturier, délégué communautaire de Trelins, s'interroge sur cette démarche jugée trop intellectuelle et insuffisamment reliée à la base et au terrain. Il estime que vivre en harmonie suppose de faire venir des

## COMPTE-RENDU du conseil communautaire du lundi 8 juin 2009

groupes, des jeunes et pas seulement des intellectuels, comme au démarrage de Goutelas qui mêlait ouvriers, agriculteurs et intellectuels, ce qu'il ne retrouve plus aujourd'hui. Les écoles et collèges devraient être plus associés. Le pays a une vocation d'accueil. Mme Thollet, déléguée communautaire pour Ste Foy St Sulpice, pense en effet que l'action est trop élitiste.

M. Joliveau, Maire d'Ailleux, s'interroge sur un nécessaire recadrage par rapport à « l'esprit de Goutelas ».

M. le 5<sup>ème</sup> Vice-Président répond précisément qu'il est demandé aux organisateurs que cette rencontre puisse se traduire sur le territoire pour le public local et intéresser des personnes qui ne connaissent pas forcément toute la démarche. Il rappelle aussi cette volonté déjà exprimée au travers de l'organisation de la fête de la musique sur les chemins de l'Astrée.

M. le Président précise que des personnalités locales seront aussi conviées, avec les présidents de la Région, du Conseil Général et des consulaires. Il cite des exemples de chantiers jeunes qui pourraient être organisés à Goutelas dans le cadre des échanges ville-campagne.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle qu'il s'agit avant tout de promouvoir les relations entre les pays d'Europe et de favoriser les échanges économiques, voire scolaires. Il cite entre autres exemples une fiche-action du Contrat de Pays qui ne permet pas à ce jour de prendre en charge les frais de transport et qu'il y a lieu de modifier pour encourager ces projets. L'objectif de ces rencontres est aussi de sensibiliser les partenaires financiers à l'intérêt du projet et de contribuer à la promotion du Forez dans le monde entier car nos partenaires ont des moyens qui sont supérieurs à nous. La Région Rhône-Alpes et la 2<sup>ème</sup> région économique de France mais sans vitrine d'un point de vue culturel. L'idée est de suggérer au Président de la région de considérer les Arcadies comme étant cette vitrine possible. Il ne s'agit donc pas seulement d'une rencontre entre intellectuels. Comme l'a été la rencontre avec la délégation des Pays et Quartiers d'Aquitaine, par l'intermédiaire de la Maison des Services des Monts du Forez, il s'agit d'échanger sur des valeurs.

M. le Président abonde en effet sur l'effet vitrine d'une telle rencontre. M le 5<sup>ème</sup> Vice-Président précise que la conclusion sera laissée aux élus locaux, départementaux, régionaux.

M. M. Buisson et Combe, respectivement Maire et délégué communautaire de Sail sous Couzan, déplorent que ce week-end ait été choisi puisque leur commune accueillera aux mêmes dates la délégation des sites clunisiens. M. le 5<sup>ème</sup> Vice-Président précise que ce sera aussi le week-end des fêtes de la fourme et qu'il y a lieu de travailler aux liens possibles entre ces rencontres.

M. Chossonery, Maire de St Etienne le Molard, demande à ce qu'on veille à l'avenir à programmer les projets et les demandes de subventions.

M M le Président, 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Vice-Présidents abondent en effet dans ce sens de méthodes de travail différentes dès l'année prochaine.

Après toutes ces discussions, M. le 5<sup>ème</sup> Vice-Président propose de passer au vote : après vote à mains levées, la subvention de 4 000 euros est accordée par 17 voix pour, 24 abstentions, 1 contre, 1 personne ne prenant pas part au vote.

### **6.2. Information sur les réunions des sous-groupes du projet de territoire**

M. le Président informe des prochaines réunions prévues pour les différents sous-groupes.

### **6.3. Encaissement d'une recette**

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président précise que suite à la mini tempête intervenue en février dernier, le vitrage de la baie de la structure multi accueil a fissuré, lequel a dû être remplacé immédiatement. Ce sinistre étant couvert par le contrat d'assurance « Dommages aux biens », la Société Groupama, propose une indemnisation de 831,22 € correspondant à l'intégralité des frais de fourniture et de pose du vitrage. L'encaissement de cette recette est approuvé à l'unanimité.

L'annulation d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères irrécouvrables pour 115,50 €uros est adoptée à l'unanimité.

### **6.4. Programme de la fête de la musique sur les Chemins de L'Astrée du 21 juin 2009**

M. le 5<sup>ème</sup> Vice-Président présente le programme de cette fête, issu d'un travail en commun enrichissant entre les associations parties prenantes. L'accès aux manifestations prévues est gratuit.

### **6.5. Dates à retenir**

Bureau communautaire : jeudi 9 juillet - 20h30

Conseil communautaire : le lundi 14 septembre - 20h30. Il sera accueilli par Sail sous Couzan, mais un conseil sera peut-être nécessaire en juillet. Les communes de Trelins et St Etienne le Molard souhaitent accueillir les prochains conseils

Bilan piscine : mardi 16 juin à 17h

## **COMPTE-RENDU du conseil communautaire du lundi 8 juin 2009**

CLETC Commission locale d'évaluation des transferts de charges : mercredi 24 juin – 20h30  
Commission sports : vendredi 3 juillet à partir de 18h30

20 juin à 14h30 visite de L'hôpital sous Rochefort par le Pays d'Art et d'Histoire

### **6.6. Répartition aux réunions ce vendredi 12 juin : 50<sup>ème</sup> anniversaire de la cave coopérative et journée de travail des Maires au Conseil Général**

M. le Président s'assure de la représentation de notre territoire à ces deux temps importants.

La séance est levée à 22h40.

M. le Maire d'Ailleux invite l'assemblée au verre de l'amitié offert par sa commune.